

Vendredi 1 juillet 2016

Encadrement des loyers en Ile de France Une mesure en faveur du pouvoir d'achat des familles

La CSF est favorable à l'extension du dispositif d'encadrement des loyers en Ile de France à la petite couronne et limitrophe grâce à l'arrêté signé mercredi 29 juin par Mme la Ministre du logement Emmanuelle Cosse.

La CSF a toujours été favorable à l'encadrement des loyers et sa mise en place dans les 28 agglomérations tel que prévu par le décret d'application de la loi Alur. Pour mémoire, La CSF avait dénoncé l'annonce faite le 29 août 2014 par M. le Premier Ministre Manuel Valls d'en limiter la portée à Paris. (cf. communiqué de presse La CSF, 02.09.2014)

Concrètement, il faudra encore attendre deux ans afin que les 8 millions de franciliens résidant dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, ainsi que des franges urbaines dans les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Essonne et la Seine-et-Marne puissent bénéficier de cette mesure de progrès social et de régulation.

La CSF fidèle à ces valeurs de justice sociale revendiquera avec constance l'application de la loi Alur et la mise en place de l'encadrement des loyers partout où les montants des loyers impactent trop fortement le budget des familles.

La Confédération Syndicale des Familles agréée nationalement.

50 000 adhérents / 71 départements / 500 associations locales situées principalement en habitat social / 153 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux / 276 permanences

Contacts : Romain BIESSY – Secrétaire confédéral / rbiessy@la-csf.org / 01.44.89.86.89
Elodie FUMET - Secrétaire confédérale / efumet@la-csf.org / 01.44.89.86.80